



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 juillet 2026 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) :

Patrick Bernier, maire	Raymond Côté, conseiller no. 4
Sylvain Côté, conseiller no. 1	Jonathan Morin, conseiller no. 5
Guy St-Laurent, conseiller no. 2	Johanne Maurice, conseillère no. 6
Karine Chamberland, conseillère no. 3	

Tous formant quorum sous la présidence du maire Patrick Bernier.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Patrick Bernier ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
7. Rapports des différents comités et dossiers
8. Inscription au Congrès de la FQM
9. Colloque de zone ADMQ

RÈGLEMENTS

10. Adoption du règlement 2026-04 sur la gestion contractuelle
11. Adoption du règlement 2026-05-droit de préemption
12. Adoption du règlement 2026-06 -permis et certificat- certificat conformité installation septique

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Résolutions d'appui à la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

14. Estimé budgétaire pavage St-Amant et Bellevue-acceptation soumission WSP
15. Travaux du Rang 14, Décompte progressif no 3 dans le cadre des travaux de la TECQ 2024-2029 et signature du certificat d'acceptation provisoire
16. résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration subvention PAVL-PPA-CE no dossier JRZ37293-42095 (5)-20250423-004

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

17. Résolution autorisant une demande à la CPTAQ pour le lot 3 678 494

LOISIRS ET CULTURE ET ORGANISMES DU MILIEU

18. Commandite Journée Nationale des aînés
19. Commandite Calendrier des aînés
20. Commandite équipe Domtar au Relais du lac Memphrémagog au profit de la fondation Christian Vachon
21. Correspondance
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Patrick Bernier constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2026-07-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ADMINISTRATION

2026-07-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2026

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026, ils renoncent à la lecture.

Il est proposé par Guy St-Laurent
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026..

2026-07-03 4. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Guy St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI					06-juil-26
Liste des paiements émis			(du 2026-06-02 au 2026-07-06		
Poste Banque:			54-100-00-001		
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202600440 (I)		2026-06-19	1464	Hôtel Palace Royal	940,22 \$
202600392 (I)		2026-06-30	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	1 172,74 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001					2 112,96 \$
Poste Banque:			54-110-00-000		
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202600358 (I)		2026-06-04	1282	9258-6031 QUÉBEC INC.	2 306,06 \$
202600359 (I)		2026-06-10	1131	DIVERS	44,86 \$
202600360 (I)		2026-06-10	1131	DIVERS	20,23 \$
202600361 (I)		2026-06-10	1360	ADN COMMUNICATION	56,06 \$
202600362 (I)		2026-06-10	143	BELL CANADA	121,90 \$

202600363 (I)		2026-06-10	4	BELL MOBILITÉ	88,59 \$
202600364 (I)		2026-06-10	1168	COGECO Connexion Inc.	86,18 \$
202600365 (I)		2026-06-10	28	hydro	338,10 \$
202600366 (I)		2026-06-10	28	hydro	76,86 \$
202600367 (I)		2026-06-10	1665	ENVIRO5 INC.	372,22 \$
202600368 (I)		2026-06-10	1355	EUROFINS ENVIRONEX	158,09 \$
202600369 (I)	8472	2026-06-10	638	Fonds d'information sur le territoire	12,00 \$
202600370 (I)		2026-06-10	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202600371 (I)		2026-06-10	41	MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	57 225,08 \$
202600372 (I)		2026-06-10	628	EXPOSITION AGRICOLE DE RICHMOND	500,00 \$
202600373 (I)		2026-06-10	67	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	563,27 \$
202600374 (I)		2026-06-10	1626	Patrick Bernier	108,00 \$
202600375 (I)		2026-06-10	1314	VINCENT CÔTÉ	108,00 \$
202600376 (I)		2026-06-10	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	108,00 \$
202600390 (I)		2026-06-25	1400	Uline canada corporation	1 212,69 \$
202600391 (I)		2026-06-25	15	ADMQ	373,67 \$
202600393 (A)		2026-07-03	1204	9074-6827 Québec Inc.	378,62 \$
202600394 (A)		2026-07-03	1326	ACTIONS SECOURS	162,11 \$
202600395 (I)	8473	2026-07-03	1580	Morin, Alain	3 765,00 \$
202600396 (I)	8474	2026-07-03	1086	ANDRÉ MAURICE PLOMBERIE ET	756,45 \$
202600397 (A)		2026-07-03	929	ATELIER LAVOIE	50,53 \$
202600398 (A)		2026-07-03	1109	Buropro Citation inc.	54,93 \$
202600399 (A)		2026-07-03	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	2 661,17 \$
202600400 (I)	8475	2026-07-03	1667	CANTON DE SAINT-CAMILLE	175,99 \$
202600401 (A)		2026-07-03	1384	Cartoucherie. La	229,94 \$
202600402 (I)	8476	2026-07-03	1401	CN2i	919,80 \$
202600403 (A)		2026-07-03	1665	ENVIRO5 INC.	215,57 \$
202600404 (A)		2026-07-03	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER INC.	1 508,15 \$
202600405 (A)		2026-07-03	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	919,80 \$
202600406 (A)		2026-07-03	1514	France Morin	300,00 \$
202600407 (A)		2026-07-03	1355	EUROFINS ENVIRONEX	163,55 \$
202600408 (A)		2026-07-03	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	117,55 \$
202600409 (A)		2026-07-03	1626	Patrick Bernier	1 172,75 \$
202600410 (I)	8477	2026-07-03	638	Fonds d'information sur le territoire	30,00 \$
202600411 (A)		2026-07-03	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	12 539,75 \$
202600412 (A)		2026-07-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	593,49 \$
202600413 (A)		2026-07-03	1661	ENVIRONNEMENT LCL INC.	620,87 \$
202600414 (I)	8478	2026-07-03	1030	LIGNES MASKA	9 045,95 \$
202600415 (A)		2026-07-03	35	LOCATION WINDSOR INC.	322,99 \$

202600416 (A)		2026-07-03	183	MACPEK INC - SHERBROOKE	37,22 \$
202600417 (A)		2026-07-03	799	MARC MORIN	1 359,64 \$
202600418 (A)		2026-07-03	30	MARTINEAU COMMUNICATION	515,09 \$
202600420 (A)		2026-07-03	1622	NUMÉRIQUE.ca	160,97 \$
202600421 (A)		2026-07-03	1574	Peinture en Poudre Top Coating inc.	7 105,46 \$
202600422 (A)		2026-07-03	1207	PERMAROUTE INC.	12 135,61 \$
202600423 (A)		2026-07-03	1078	JOSIANE PERRON	144,96 \$
202600424 (A)		2026-07-03	1602	PRODUIT DE SOUDURE MARTECH	125,32 \$
202600425 (A)		2026-07-03	1491	Régie inter. sanitaire des Hameaux	10 110,00 \$
202600426 (A)		2026-07-03	39	RÉGIE INTERMUN. INCENDIE WINDSOR	70 653,25 \$
202600427 (A)		2026-07-03	718	REMORQUAGE G.E.C INC.	626,04 \$
202600428 (A)		2026-07-03	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES RÉSIDUE	5 726,90 \$
202600429 (A)		2026-07-03	1395	Sidevic	796,21 \$
202600430 (A)		2026-07-03	1463	Solutions I.D 2009	1 998,85 \$
202600431 (A)		2026-07-03	409	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	137,76 \$
202600432 (A)		2026-07-03	1482	Transport Éric Nault Inc.	8 339,27 \$
202600433 (A)		2026-07-03	1262	TRANSPORT-EXCAV. JOCELYN MÉNARD	12 294,09 \$
202600434 (A)		2026-07-03	1472	TRANSPORT MICHEL MARCOTTE INC	2 196,18 \$
202600435 (A)		2026-07-03	758	USD GLOBAL INC	1 300,63 \$
202600436 (A)		2026-07-03	1000	VALORIS	5 184,40 \$
202600437 (A)		2026-07-03	14	VIVACO groupe coopératif	475,73 \$
202600438 (A)		2026-07-03	1393	HUGUES LAFOND	132,22 \$
202600442 (A)		2026-07-03	1663	ENTREPRISES J. PROVOST INC.	43 108,04 \$
202600443 (A)		2026-07-03	1579	P/A G.G.M. (Windsor) 6425	1 531,59 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000					286 917,99 \$
Total des paiements					289 030,95 \$
Total des paies émises (du 2026-06-02 au 2026-07-06)					
Total:					24 726,67 \$

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11 personnes du public étaient présentes.

Les questions portaient sur:

- Les étapes de consultation et de décision pour le projet d'asphaltage des rues St-Amant et Bellevue. Les citoyens présents voulaient savoir de quelle façon ils seraient consultés et de quelle façon ils pourraient exprimer leur opposition et comment le coût par propriétaire serait calculé.
- Des propriétaires demandent à la municipalité d'évaluer s'ils peuvent fermer leur fossé malgré l'interdiction de le faire. Une rencontre sur place aura lieu avec le comité voirie pour constater le problème.
- Un propriétaire du 10e rang souhaitaient discuter d'un problème personnel concernant une plainte à l'environnement, il a été référé à l'inspecteur municipal.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec une grande fierté que je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de **Val-Joli** pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Cette année encore, votre conseil municipal a su conjuguer rigueur budgétaire et amélioration continue de nos infrastructures, tout en maintenant une santé financière exemplaire.

Une gestion responsable et un surplus positif Pour l'année 2025, **Val-Joli** a opéré avec un budget de 2 105 540 \$. Grâce à un suivi rigoureux de nos dépenses et à une administration efficace, nous terminons l'année avec un **surplus de 182 885 \$**. Ce résultat nous offre une marge de manœuvre précieuse pour faire face aux imprévus et continuer d'investir dans notre milieu de vie sans alourdir indûment la charge fiscale.

Des réalisations concrètes pour notre communauté L'année 2025 a été marquée par des chantiers d'envergure visant à assurer la pérennité et l'accessibilité de nos services :

- **Voirie** : plus d'un million de dollars a été investi dans la réfection et le pavage du **14^e rang**. Ce projet majeur a été rendu possible grâce à une importante contribution du fonds de la taxe sur l'essence (TECQ) et nos fonds réservés aux infrastructures prévus par le précédent conseil.
- **Accessibilité et inclusion** : Un projet qui tenait à cœur au conseil est le réaménagement de la salle du conseil au sous-sol. Nous avons procédé à la mise aux normes complète, incluant l'ajout d'un ascenseur pour fauteuils roulants et de salles de bain adaptées. Désormais, chaque citoyen, peu importe sa mobilité, peut participer pleinement à la vie démocratique de **Val-Joli**.
- **Nos parcs** : La construction d'un nouveau bloc sanitaire au parc floral, doté de deux salles de bain adaptées et d'un local, vient améliorer l'expérience des familles et des visiteurs dans nos espaces verts.
- **Sécurité et entretien** : Nous avons également renforcé la structure du garage municipal et procédé au changement de la porte de garage pour assurer le maintien de nos équipements.

Une dette maîtrisée et des réserves solides Il est important de préciser que bien que notre dette à long terme s'élève à 2 401 000 \$, la charge réelle pour les citoyens de **Val-Joli** est beaucoup moindre. En effet, plus de **1,8 million de dollars** de cette dette est assumé par le gouvernement du Québec, notamment pour les travaux de voirie et les subventions PRIMEAU liées à notre réseau d'eau potable et au poste de surpression St-Zachary.

Parallèlement, nous disposons de réserves financières solides (687 000 \$ en réserves affectées et 631 000 \$ en non affectées), ce qui témoigne de notre vision à long terme pour la stabilité de notre municipalité.

Regard vers 2026 L'année qui s'amorce sera tout aussi dynamique. Nous prévoyons notamment :

- Le remplacement de notre camion de déneigement International pour assurer la sécurité de nos routes en hiver ;
- Le rechargement d'un premier tronçon de 1,5 km du **rang 10** (entre la route 249 et Goshen), dont la suite est prévue en 2027 ;
- L'aménagement de nouveaux terrains de **pickleball au parc du rang 10**, répondant ainsi à une demande croissante pour des activités sportives diversifiées.

En conclusion, je tiens à remercier mes collègues du conseil et l'ensemble de l'équipe municipale pour leur dévouement. Ensemble, nous bâtissons un **Val-Joli** accueillant, moderne et financièrement responsable.

Patrick Bernier Maire de **Val-Joli**

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- mairie:** le maire Patrick Bernier mentionne que le conseil de la MRC fait relâche pour l'été et reprendra ses travaux au mois d'août. Concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules (TIV) il rappelle que la mesure a été adopté au conseil de la MRC à la majorité malgré le vote contre de 3 municipalités dont Val-Joli.
- a)

- Travaux publics et hygiène du milieu:** les travaux de rechargement d'un tronçon de 1.5 km du rang 10 (section vers Goshen) sont complétés pour cette année, l'autre
- b) partie sera fait en 2027. Les travaux de pavage du rang 14 sont complétés. Quelques correctifs seront apportés. Également la municipalité constate que l'épandage d'abat-poussière liquide a fait un bon travail sur nos chemins.

- Régie incendie:** le conseiller Jonathan Morin mentionne que la Régie incendie a octroyé le contrat de camion incendie qui sera livré en 2028. Également, la Régie a
- c) transmis une résolution à la MRC pour que le nouveau schéma soit adopté rapidement. Le conseil a confirmé l'embauche de Adam Rousseau à raison de 8 à 12h semaine pour épauler le chef au niveau administratif
 - Loisirs, culture, familles et aînés:** la conseillère Johanne Maurice mentionne que la
 - d) balle est démarrée et que tout va bien. Le terrain de balle est occupé les mardi-mercredi et jeudi.
 - e) **Trans-Appel:** le maire rappelle que des travaux sont en cours afin de fusionner Trans-Appel et l'organisme de Val-des-Sources pour l'an prochain.
 - f) **Urbanisme:** un CCU aura lieu en juillet.

2026-07-04 8. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités tient son congrès annuel du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec, sous le thème Faire du Québec le Québec des régions;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de Patrick Bernier, Jonathan Morin, Johanne Maurice et Karine Chamberland au Congrès de la FQM au coût de 1020\$ plus taxes par participant et d'autoriser le paiement des dépenses relatives au Congrès.

2026-07-05 9. COLLOQUE DE ZONE ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli favorise l'acquisition et le perfectionnement de compétences pour son personnel;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite participer au Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu le 10 septembre 2026 à Ste-Edwidge de Clifton

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la directrice générale au Colloque de zone de l'ADMQ au coût de 149.47\$ taxes incluses.

RÈGLEMENTS

2026-07-06 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article

29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement 2026-04 sur la gestion contractuelle;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2026-04, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2026-07-07 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-05-DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QUE la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation*, en date du 10 juin 2022, vise à octroyer de nouveaux pouvoirs aux municipalités du Québec dont celui de se prévaloir d'un droit de préemption sur un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1)*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par une municipalité afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis doivent être déterminés par règlement;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de procéder à l'adoption d'un règlement encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Val-Joli sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Val-Joli adopte le Règlement 2026-05 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Val-Joli sur son territoire.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2026-05, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2026-07-08 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-06 -PERMIS ET CERTIFICAT- CERTIFICAT CONFORMITÉ INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité du Val-Joli;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assujettir l'émission d'un permis de construction d'une installation septique à l'exigence de fournir un certificat de conformité préparé par un professionnel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors de la session du 1^{er} juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le projet de règlement numéro 2026-06 est adopté;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlement de la Municipalité, sous le no 2026-06, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-07-09 13. RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Joli est membre de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de première génération, qui devait être révisé pendant la 6ème année suivant son adoption, a été adopté par la MRC du Val-Saint-François le 6 octobre 2007, soit il y a plus de 18 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une tentative de mise à jour a été entamée en 2015, soit dans la 8ème année suivant l'adoption du schéma mais n'a jamais aboutie, et qu'une autre est en cours depuis quelques années, mais ne semble pas davantage en voie de se compléter ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de la région de Windsor perçoit un manque de proactivité de la part de la MRC à régler le dossier, qui aurait dû l'être depuis au moins 12 ans ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un schéma conforme, les services incendie de la MRC n'ont plus l'exonération de responsabilité, conformément à l'article 47 de loi sur la sécurité incendie, modifié le 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de la région de Windsor entend se conformer à la loi, aux orientations gouvernementales en sécurité incendie, ainsi qu'au modèle de gestion de risques en sécurité incendie, qu'elle prend déjà des mesures proactives pour le faire, mais qu'elle ne peut y parvenir entièrement sans schéma conforme ;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli appuie la résolution de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor demandant à la MRC du Val-Saint-François mettre en place des mesures rapides, concrètes et exécutoires afin d'adopter un schéma de couverture de risques en sécurité incendie conforme d'ici le 1er octobre 2026 sans quoi des mesures supplémentaires seront prises par la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de Windsor.

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2026-07-10 14. ESTIMÉ BUDGÉTAIRE PAVAGE ST-AMANT ET BELLEVUE-ACCEPTATION SOUMISSION WSP

CONSIDÉRANT que la majorité des propriétaires des matricules des rues St-Amant et Bellevue ont demandé à la municipalité d'évaluer le coût pour le pavage de ces rues;

CONSIDÉRANT qu'un estimé professionnel est nécessaire pour évaluer le coût des travaux et du financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a déposé une offre de service pour réaliser un estimé des coûts pour les travaux;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de WSP au montant de 1 500\$ plus taxes pour la réalisation d'un estimé budgétaire pour la réalisation du pavage des rues St-Amant et Bellevue.

2026-07-11 15. TRAVAUX DU RANG 14, DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2024-2029 ET SIGNATURE DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli réalise des travaux de réfection et pavage dans le 14e rang;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a déposé le décompte progressif no 3 pour les travaux réalisés en mai 2026 et la libération de la retenue provisoire de 5%;

CONSIDÉRANT qu'une visite d'acceptation a eu lieu le 16 juin et que les correctifs à apporter ont été inscrits;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par Marc-Olivier Jutras, ingénieur responsable de la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur recommande la réception provisoire des travaux;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE payer le montant du décompte progressif no. 3 au montant de 139 875.88 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Groupe Colas Québec inc.

D'autoriser la directrice générale à signer le certificat de réception provisoire.

2026-07-12 16. **RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUBVENTION PAVL-PPA-CE NO DOSSIER JRZ37293-42095 (5)-20250423-004**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Sylvain Côté
appuyée par Raymond Côté
il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 36 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-07-13 17. **RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE LOT 3 678 494**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a reçu une demande d'**ALEX LACHANCE** visant à opérer une pension pour chien sur le lot **3 678 494** Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de la l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 58.1 de la LPTAA, la municipalité doit transmettre à la Commission une recommandation ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située en zone A-7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme que l'usage demandé est permis dans la zone A-7;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas connaissance de préjudices importants causés à l'agriculture environnante par l'exploitation d'une pension pour chiens

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation présentée par Alex Lachance pour usage de chenil sur le lot 3 678 494 à la CPTAQ;

DE confirmer à la Commission que ce projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Val-Joli

DE déposer la présente résolution au dossier de la demande.

LOISIRS ET CULTURE ET ORGANISMES DU MILIEU

2026-07-14 18. COMMANDITE JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole pour la tenue de la Journée Nationale des aînés Du le 25 octobre 2026 au Centre le Bel Âge;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseiller présents

DE contribuer financièrement pour un montant de 250\$ pour l'organisation de la Journée des aînés.

2026-07-15 19. COMMANDITE CALENDRIER DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Table de concertation des aînés de la MRC du Val-Saint-François pour la publication du calendrier des aînés 2027;

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour l'achat de 2 publicités dans le calendrier au montant de 280\$.

2026-07-16 20. COMMANDITE ÉQUIPE DOMTAR AU RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG AU PROFIT DE LA FONDATION CHRISTIAN VACHON

CONSIDÉRANT la participation des équipes de Domtar au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Chistian Vachon. Les fonds amassés par les équipes de Domtar permettent de venir en aide aux trois écoles de Windsor;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE commanditer une équipe de Domtar pour un montant de 250\$ pour le relais du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Christian Vachon.

21. CORRESPONDANCE

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sujets traités:

- une citoyenne demande le délai qui sera accordé aux propriétaires des rues St-Amant et Bellevue pour donner leur réponse à la proposition d'asphaltage de leur rue. Normalement un délai d'au moins 2 semaines sera accordé, sinon plus pour permettre à tous de transmettre leur première décision.
- Un citoyen demande si la santé financière de Val-Joli est bonne. Le maire répond qu'à la lumière des états financiers présentés, la situation financière de Val-Joli est très bonne.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jonathan Morin que la présente séance soit levée à 21 h 08. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Patrick Bernier,
Maire

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Patrick Bernier, maire